



CIA des Assistantes et Assistants de Service Social (ASS)

PRIME... OU DÉPRIME ?!

COMMUNIQUÉ :

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), seconde prime intégrée au RIFSEEP, est censé reconnaître l'engagement professionnel, l'investissement et la manière de servir des agents.

Pourtant, sur le terrain, une question revient avec insistance... **où est passée la reconnaissance de l'engagement des ASS ?**

L'ENGAGEMENT DES ASS : OUI... MAIS PAS AU DÉTRIMENT... DE NOTRE SANTÉ ET DE NOTRE RÉMUNÉRATION !

Malgré les postes vacants, les absences non remplacées et une charge de travail toujours plus importante, les ASS ont assuré la continuité du service. Ils ont pris en charge les dossiers de leurs collègues, souvent pendant plusieurs mois, au détriment de leur propre santé.

La logique du RIFSEEP promettait une reconnaissance de l'engagement professionnel. Le résultat est tout autre avec des montants parfois en baisse, des écarts incompréhensibles et une opacité persistante sur les modalités d'attribution du CIA.

LE GRAND MYSTÈRE DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES

► Les ASS sont en droit de s'interroger :

- Pourquoi une telle absence de transparence dans les critères d'attribution ?
- Où sont passés les reliquats budgétaires liés aux postes vacants ou aux absences prolongées ?
- Pourquoi le CIA diminue-t-il alors que la charge de travail explose ?

Le mérite ne peut pas être apprécié « à la tête du client ». Les professionnels du service social méritent des critères objectifs, transparents et équitables.

LA FILIÈRE SOCIALE : TOUJOURS LES OUBLIÉS DU RIFSEEP !

Les ASS ont le sentiment d'être les grands oubliés du RIFSEEP ! Travailler toujours plus pour percevoir parfois moins est incompréhensible. Pendant que les situations sociales deviennent de plus en plus complexes, les moyens de reconnaissance, eux, stagnent.

Sommes-nous une catégorie A au rabais ?

.../...

Comment renforcer l'attractivité de notre profession lorsque notre engagement est aussi peu reconnu ?

Mettre les métiers de l'humain en concurrence et individualiser les rémunérations fragilisent les collectifs de travail alors que notre mission repose justement sur la solidarité et la coopération.

L'inégalité professionnelle renforcée avec le RIFSEEP

L'individualisation des primes pénalise de nombreux collègues : agents à temps partiel, personnels assumant des charges familiales, collègues revenant d'un congé maladie...

Et qu'en est-il des contractuels, toujours les grands oubliés du RIFSEEP ?

FO Justice - ASS refuse qu'un dispositif indemnitaire accentue encore davantage les inégalités professionnelles.

N'HESITEZ PAS À DÉPOSER UN RECOURS !

- ▶ Si vous estimez que le montant de votre CIA est injustifié ou incompréhensible, n'hésitez pas à exercer un recours.
- ▶ **FO Justice - ASS** peut vous accompagner dans vos démarches et défendre vos droits.
- ▶ **FO Justice - ASS** EXIGE la transparence totale sur les enveloppes budgétaires du CIA allouées à la filière sociale
- ▶ **FO Justice - ASS** EXIGE une communication claire sur l'utilisation des reliquats budgétaires liées aux postes vacants et aux absences prolongées
- ▶ **FO Justice - ASS** EXIGE une revalorisation significative du CIA, à la hauteur des responsabilités d'une véritable catégorie A
- ▶ **FO Justice - ASS** EXIGE une revalorisation de l'IFSE et du régime indemnitaire de la filière sociale.

**LES ASS NE DEMANDENT PAS DE PRIVILÈGES !
ILS DEMANDENT SIMPLEMENT
LA RECONNAISSANCE DE LEUR ENGAGEMENT
ET LE RESPECT DÛ À LEUR PROFESSION !!!**

FO Justice - ASS – le 28 Juillet 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!!**
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**

POUR TOUS LES PERSONNELS